



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**34 C/5**  
2<sup>e</sup> version

**CORRIGENDUM**

**Projet de  
programme et de budget**

**2008–2009**



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Projet de programme et de budget 2008–2009

**34 C/5**

2<sup>e</sup> version

**CORRIGENDUM**

Publié en 2007  
par l'Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture  
7 place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

© UNESCO 2007  
*Printed in France*

## Table des matières

	Page
<b>Introduction du Directeur général</b>	i
<b>Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 2008–2009</b>	1
<b>Titre I – Politique générale et Direction</b>	7
<b>Titre II – Programmes et services liés au programme</b>	9
<b>II.A – Programmes</b>	
Grand programme I – Éducation	11
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	15
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	19
Grand programme IV - Culture	23
Grand programme V – Communication et information	27
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	31
Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés	33
<b>II.B – Programme de participation</b>	35
<b>II.C – Services liés au programme</b>	37
Chapitre 1 – Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	38
Chapitre 2 – Programme de bourses	38
Chapitre 3 – Information du public	39
Chapitre 4 – Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	39
Chapitre 5 – Élaboration du budget et suivi de son exécution	40
Chapitre 6 – Anticipation et prospective	40
<b>Titre III – Soutien de l'exécution du programme et administration</b>	43
<b>III.A – Gestion et coordination des unités hors Siège</b>	44
<b>III.B – Relations extérieures et coopération</b>	45
<b>III.C – Gestion des ressources humaines</b>	46
<b>III.D – Administration</b>	47

# Introduction du Directeur général

La deuxième version de ma proposition de Programme et de budget pour l'exercice biennal 2008-2009 (34 C/5, deuxième version) a été publiée à la mi-juillet 2007. Comme l'avait demandé le Conseil exécutif (voir 34 C/6), cette version a été élaborée sur la base d'un plafond budgétaire unique, que j'ai fixé à 648,3 millions de dollars des États-Unis (ce qui correspond à une croissance réelle zéro), en tenant compte des débats et des échanges de vues qui ont eu lieu à la 176<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.

La version initiale du projet de 34 C/5, qui présentait quatre scénarios budgétaires avec un scénario de base de 648,3 millions de dollars correspondant à une croissance réelle zéro, s'appuyait sur les consultations approfondies qui s'étaient tenues depuis le milieu de l'année 2006, notamment les réunions régionales avec les commissions nationales, ainsi que sur les réponses des États membres à un questionnaire écrit, les observations du Conseil exécutif sur mes propositions préliminaires et un examen du projet de 34 C/5 par le Conseil.

Afin que l'UNESCO cible encore davantage son approche et les aspects qu'elle entend privilégier, on s'est attaché dans la deuxième version du projet de 34 C/5 à mettre plus spécialement en relief l'intersectorialité et l'interdisciplinarité, à accorder la priorité à l'Afrique et à l'égalité entre les sexes, à élaborer un cadre novateur pour les programmes relatifs aux sciences, à accentuer la décentralisation hors Siège et à faciliter à tous les niveaux le suivi systématique des programmes et l'établissement de rapports sur leur exécution.

Le scénario budgétaire unique présenté dans cette deuxième version visait à consolider la capacité de l'Organisation afin qu'elle soit à même de faire face aux enjeux majeurs aux niveaux mondial, régional et national et qu'elle puisse exercer son mandat avec compétence. Il s'agissait également de répondre aux attentes des États membres et des parties prenantes de l'UNESCO en ce qui concerne le rôle et les responsabilités de l'Organisation dans les domaines suivants : soutien à la formulation des politiques et développement des capacités, activités normatives, activités de suivi et d'analyse comparative et contribution aux efforts conjoints et cohérents déployés par le système des Nations Unies.

En outre, cette proposition de budget fondée sur une croissance réelle zéro visait à mettre un terme à la politique de croissance nominale zéro appliquée au cours des exercices biennaux précédents, en préservant globalement le pouvoir d'achat du budget, comme ont choisi de le faire d'autres institutions spécialisées du système des Nations Unies. Cette option aurait permis à l'Organisation de maintenir la capacité de mise en œuvre du même volume d'activités que dans le 33 C/5 et d'assumer ainsi les responsabilités considérables qui lui incombent dans ses domaines de compétence.

Toutefois, conscient que certains États membres s'opposeraient à ce scénario et qu'il était peu probable qu'un consensus se dégage sur le plafond budgétaire de 648,3 millions de dollars, j'ai décidé d'élaborer un nouveau scénario, fondé sur les besoins minimums de l'Organisation. Le scénario budgétaire que je propose sur cette base s'établit à 631 millions de dollars. Certes, une telle enveloppe budgétaire ne correspond pas à ce que la majorité des États membres et moi-même estimons nécessaire, mais elle

représenterait néanmoins une augmentation de 3,4 % en valeur nominale. Elle signifierait une évolution positive en marquant une rupture par rapport au cycle extrêmement préjudiciable de croissance nominale zéro qui a caractérisé les exercices antérieurs. Tout scénario inférieur à 631 millions de dollars compromettrait la capacité de l'UNESCO de répondre aux attentes des États membres et de s'acquitter de sa mission.

CRÉDITS en millions \$	Personnel	Activités	Total	Δ%
33 C/5 approuvé	349,9	260,1	610,0	
Variation en volume	4,8	(22,6)	(17,8)	(2,9)
Ajustements techniques	–	8,5	8,5	1,4
Revalorisation ( <i>recosting</i> )	18,4	11,9	30,3	4,9
34 C/5 (631M\$)	373,1	257,9	631,0	3,4

Ce corrigendum présente l'enveloppe budgétaire et les ajustements que je me propose d'apporter au programme dans le cadre d'un scénario budgétaire de 631 millions de dollars. Il s'agit d'une combinaison de réductions budgétaires et de réajustements stratégiques. Ces ajustements tiennent compte des discussions qui ont eu lieu à la 176<sup>e</sup> session et à la réunion d'information de juillet du Conseil exécutif, ainsi que des délibérations du Groupe de rédaction du Conseil sur les points 24 et 25. Ils reflètent également les faits nouveaux intervenus depuis le début de la préparation du Programme et budget, en particulier les progrès de la réforme du système des Nations Unies, qui s'accélèrent.

Les incidences du nouveau volume de ressources proposé sur le contenu, l'exécution et les résultats escomptés du programme seront également exposées dans ce corrigendum. Les fonds alloués aux services de soutien ont été ramenés quasiment au niveau qui serait le leur dans le cadre d'un scénario de croissance nominale zéro. Les crédits totaux alloués à chacun des cinq secteurs de programme et aux services centraux ont été revus à la baisse par rapport à leur niveau dans le scénario de croissance réelle zéro. Les secteurs de programme ont fait de leur mieux pour économiser des ressources tout en préservant le nombre de postes existants hors Siège, et en réussissant même à créer un petit nombre de nouveaux postes hors Siège. Toutefois, le même niveau de ressources sera, dans la mesure du possible, maintenu dans les cinq domaines essentiels suivants :

- (a) modernisation des outils de gestion ;
- (b) renforcement de la politique du personnel, en particulier la création du Bureau de déontologie ;
- (c) collaboration plus étroite avec les organisations du système des Nations Unies ;
- (d) renforcement du système de décentralisation ;
- (e) attention accrue accordée à l'Afrique.

De plus, conformément à l'esprit de la décision 176 EX/39, j'ai décidé de créer un Bureau du Contrôleur financier (BOC), nouveau service central destiné à renforcer le contrôle financier interne. Ce nouveau

Bureau sera constitué de l'ancienne Division du Contrôleur financier, qui relevait du Secteur de l'administration (ADM/DCO). Il sera dûment tenu compte de ce changement dans le document 34 C/5 approuvé.

Avec cette enveloppe proposée de 631 millions de dollars, depuis le 30 C/5 approuvé, j'aurai supprimé 336 postes permanents au Siège, soit plus de 21 % de la dotation en effectifs au Siège, tout en créant 142 postes hors Siège, renforçant ainsi de près de 27 % les effectifs sur le terrain. Dans le même temps, j'aurai augmenté le poids relatif des crédits d'activité et concentré les programmes. Et ce tout en conduisant, en parallèle, une réforme.

Postes établis	Total			Siège			Hors Siège			
	P	G/L	Total	P	G/L	Total	P	G/L	Total	% du total
33 C/5 approuvé	928	951	<b>1.879</b>	588	680	<b>1.268</b>	340	271	<b>611</b>	33
Variation nette	38	7	<b>45</b>	5	(22)	<b>(17)</b>	33	29	<b>62</b>	–
34 C/5 (631M\$)	966	958	<b>1.924</b>	593	658	<b>1.251</b>	373	300	<b>673</b>	35

En outre, le poids relatif des postes affectés aux programmes en comparaison avec les postes affectés aux secteurs/bureaux de soutien est encore amélioré comme le montre le tableau ci-dessous.

Évolution des postes établis du budget ordinaire, par titre budgétaire						
		Nombre de postes établis				
		33 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison	33 C/5 ajusté	Variation par rapport au 33 C/5 ajusté	34 C/5 (631M\$)
Titre I	Politique générale et Direction	86	(3)	83	7	90
Titre II	A. Programmes	1 103	(4)	1 099	52	1 151
	C. Services liés au programme	118	4	122	(2)	120
	<i>Total, Titre II</i>	<i>1 221</i>	<i>–</i>	<i>1 221</i>	<i>50</i>	<i>1 271</i>
Titre III	Soutien de l'exécution du programme et administration	572	3	575	(12)	563
	<b>TOTAL</b>	<b>1 879</b>	<b>–</b>	<b>1 879</b>	<b>45</b>	<b>1 924</b>
	Sous-total II.A/TOTAL	58,7%		58,5%		59,8%
	Sous-total II/TOTAL	65,0%		65,0%		66,1%

Enfin, on constate une amélioration constante, depuis le 30 C/5 approuvé, du ratio des postes de catégorie P et au-dessus (postes du cadre organique et de rang supérieur) par rapport aux postes de catégorie G (postes du cadre de service et de bureau).

**Évolution du ratio des postes du cadre organique et de rang supérieur (en nombre de postes)**

	<b>Cadre organique et de rang supérieur</b>	<b>Cadre de service et de bureau (G/L)</b>	<b>Total</b>	<b>Ratio des postes du cadre organique et de rang supérieur par rapport au total</b>
30 C/5 approuvé	931	1 187	2 118	44,0%
31 C/5 approuvé	895	1 088	1 983	45,1%
32 C/5 approuvé	935	1 011	1 946	48,0%
33 C/5 approuvé	928	951	1 879	49,4%
34 C/5 (631M\$)	966	958	1 924	50,2%

Chaque grand programme a défini son approche quant à la manière dont l'UNESCO peut s'acquitter de ses différents rôles et responsabilités aux niveaux mondial et régional, ainsi qu'au niveau des pays, s'agissant en particulier (i) du soutien à la formulation des politiques et au renforcement des capacités institutionnelles ; (ii) des activités normatives, y compris la prise en compte des liens entre le normatif et l'opérationnel, en particulier au niveau des pays ; (iii) des responsabilités en matière de suivi et d'analyse comparative ; et (iv) de l'appui apporté par l'UNESCO aux plans de développement nationaux en participant aux activités de programmation conjointe par pays des équipes de pays des Nations Unies. J'ai la conviction profonde que ce programme et budget permettra à l'UNESCO de se positionner au cœur de l'action des Nations Unies et de contribuer d'une façon dynamique aux efforts de développement menés par les pays, en coopération avec les autres membres des équipes de pays des Nations Unies.

Je voudrais également saisir cette occasion pour réaffirmer certains aspects essentiels de la deuxième version du projet de 34 C/5 :

- L'orientation générale et les priorités définies dans le Projet de stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (projet de 34 C/4) – tel qu'il est proposé de le modifier dans le 34 C/11 – par le biais de ses objectifs primordiaux et de ses objectifs stratégiques de programme, se traduisent dans le 34 C/5 par des approches thématiques et des options plus concrètes.
- Compte tenu des objectifs primordiaux et des objectifs stratégiques de programme énoncés dans le projet de 34 C/4, un nombre restreint de priorités sectorielles biennales, associées à des objectifs mesurables, ont été formulées, garantissant ainsi une transition sans heurts entre le programme à moyen terme et les programmes biennaux de l'UNESCO.
- Ces priorités sectorielles biennales se traduisent à leur tour en un nombre limité d'axes d'action dont le nombre a été nettement réduit par rapport au 33 C/5.
- Le projet de 34 C/5 prête une attention particulière à l'intersectorialité et à l'interdisciplinarité, prenant ainsi en compte l'un des principaux avantages comparatifs de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies, à savoir son aptitude à réagir à des problèmes complexes de manière plus globale et appropriée quant au fond.
- Plusieurs thèmes et enjeux prioritaires appelant une réponse concertée et globale de la part de l'Organisation ont donc été définis en tant que plates-formes intersectorielles et sont résumés dans un chapitre distinct de la deuxième version du projet de 34 C/5.



- Le projet de 34 C/5 prend aussi pleinement en considération deux grandes priorités de programme définies dans le projet de 34 C/4, à savoir l'*Afrique* et l'*égalité entre les sexes*. Ces priorités ont été intégrées dans tous les éléments du programme et elles apparaissent clairement pour chaque grand programme.
- Le projet de 34 C/5 s'appuie sur le principe de la RBM (programmation, gestion, suivi et rapports axés sur les résultats). Pour chaque grand programme, l'information sur les stratégies à suivre lors de la mise en œuvre est donnée au niveau des priorités sectorielles biennales uniquement. Les axes d'action mettent l'accent sur la présentation des résultats escomptés, des indicateurs de performance et, quand il y a lieu, des indicateurs de référence.
- Le projet de 34 C/5 donne à la fois une consistance et une impulsion à l'entreprise plus vaste de réforme de l'UNESCO dans les domaines de la décentralisation et de la gestion, qui ont tous deux bénéficié d'un nouvel élan avec la réforme du système des Nations Unies.
- Au niveau des pays, l'UNESCO structure son système sur le terrain de façon à tenir réellement l'engagement de cohérence, d'efficacité et d'amélioration des résultats dans le cadre d'une réponse coordonnée des Nations Unies aux besoins et priorités des pays, et à contribuer à la réforme du système des Nations Unies dans son ensemble.
- Les ouvertures de crédits se feront désormais au niveau du grand programme, ce qui devrait permettre une meilleure concentration de l'activité de l'Organisation, une plus grande souplesse d'exécution au Siège et hors Siège, ainsi qu'une simplification des procédures.

J'ai tenu des consultations informelles intensives avec plusieurs États membres pour définir un scénario budgétaire susceptible de faire l'unanimité. Bien qu'ayant conscience que, dans leur immense majorité, les États membres sont favorables à un plafond budgétaire de 648,3 millions de dollars, je suis fermement convaincu que tous les efforts doivent être déployés pour éviter un clivage au sein de l'Organisation, qui s'est traditionnellement prononcée par consensus. À mon avis, un tel consensus est d'une importance primordiale pour une interaction harmonieuse entre les États membres et pour la mise en œuvre efficace du 34 C/5. Le Président du Conseil exécutif s'est exprimé dans le même sens à la réunion d'information des membres du Conseil tenue en juillet 2007, ce qui conforte ma conviction.

J'espère vivement que ce nouveau scénario de 631 millions de dollars, qui correspond aux besoins minimums de l'Organisation, sera approuvé par consensus, de façon à doter l'UNESCO de la base et du cadre solides dont elle a besoin pour pouvoir exécuter son programme au cours des deux prochaines années. Je tiens à réaffirmer que je suis prêt à faire tout mon possible pour que le Secrétariat mette en œuvre, avec efficacité et qualité, le Programme approuvé par la Conférence générale.



Paris, août 2007

Koïchiro Matsuura

# Résumé général par secteur/unité

**34 C/5 Scénario de 631M\$**

## Réduction par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

	Scénario de 648,3M\$	Différence entre le scénario de 648,3M\$ et le scénario de 631M\$	Scénario de 631M\$
	\$	\$	\$
<b>TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>			
<b>A. Organes directeurs</b>			
1. Conférence générale (CG)	5 763 300	(249 900)	5 513 400
2. Conseil exécutif (EXB)	8 262 800	(380 000)	7 882 800
<b>Total, I.A</b>	<b>14 026 100</b>	<b>(629 900)</b>	<b>13 396 200</b>
<b>B. Direction</b>			
3. Direction générale	3 093 500	8 900	3 102 400
4. Cabinet du Directeur général	7 118 500	(144 000)	6 974 500
5. Évaluation et audit	6 461 900	(300 000)	6 161 900
6. Normes internationales et affaires juridiques	3 803 100	(64 800)	3 738 300
7. Programme de déontologie	736 200	(36 200)	700 000
<b>Total, I.B</b>	<b>21 213 200</b>	<b>(536 100)</b>	<b>20 677 100</b>
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>			
	10 234 600	–	10 234 600
<b>TOTAL, TITRE I</b>	<b>45 473 900</b>	<b>(1 166 000)</b>	<b>44 307 900</b>
<b>TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>			
<b>A. Programmes</b>			
Secteur de l'éducation (ED)	111 857 300	(3 389 000)	108 468 300
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)	58 689 700	(2 415 400)	56 274 300
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	29 995 200	(798 300)	29 196 900
Secteur de la culture (CLT)	54 561 900	(3 179 300)	51 382 600
Secteur de la communication et de l'information (CI)	33 787 800	(1 867 900)	31 919 900
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	9 500 000	(480 000)	9 020 000
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés (BFC)	45 473 600	–	45 473 600
<b>Total, II.A</b>	<b>343 865 500</b>	<b>(12 129 900)</b>	<b>331 735 600</b>
<b>B. Programme de participation</b>			
	20 000 000	(1 200 000)	18 800 000
<b>C. Services liés au programme</b>			
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	4 645 100	10 000	4 655 100
2. Programme de bourses (FEL)	1 870 900	(95 000)	1 775 900
3. Information du public (BPI)	14 041 900	(228 400)	13 813 500
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)	6 044 800	(117 500)	5 927 300
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB)	4 976 300	(105 000)	4 871 300
6. Anticipation et prospective (FOR)	1 455 300	(100 000)	1 355 300
<b>Total, II.C</b>	<b>33 034 300</b>	<b>(635 900)</b>	<b>32 398 400</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>396 899 800</b>	<b>(13 965 800)</b>	<b>382 934 000</b>
<b>TITRE III – SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>			
<b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC)</b>			
– Siège	5 146 800	–	5 146 800
– Unités hors Siège : coûts de fonctionnement	19 032 000	–	19 032 000
<b>B. Relations extérieures et coopération (ERC)</b>			
	19 856 400	(291 900)	19 564 500
<b>C. Gestion des ressources humaines (HRM)</b>			
	33 325 500	181 000	33 506 500
<b>D. Administration (ADM)</b>			
	113 025 200	(2 248 700)	110 776 500
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>190 385 900</b>	<b>(2 359 600)</b>	<b>188 026 300</b>
<b>TOTAL, TITRES I-III</b>	<b>632 759 600</b>	<b>(17 491 400)</b>	<b>615 268 200</b>
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	1 800 000	200 000	2 000 000
<b>TITRE IV – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>			
	13 740 400	(8 600)	13 731 800
<b>TOTAL, TITRES I-IV</b>	<b>648 300 000</b>	<b>(17 300 000)</b>	<b>631 000 000</b>

# Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 2008–2009

**631 millions de dollars**

La Conférence générale, réunie en sa 34<sup>e</sup> session, décide ce qui suit :

## A. Programme ordinaire

(a) Pour l'exercice financier 2008-2009, il est ouvert par les présentes des crédits d'un montant de 631 000 000 dollars<sup>1</sup> se répartissant comme suit :

Article budgétaire	\$
<b>TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>	
<b>A. Organes directeurs</b>	
1. Conférence générale	5 513 400
2. Conseil exécutif	7 882 800
<b>Total, Titre I.A</b>	<b>13 396 200</b>
<b>B. Direction</b> <i>(Direction générale ; Cabinet du Directeur général ; Service d'évaluation et d'audit ; Office des normes internationales et des affaires juridiques ; Programme de déontologie)</i>	20 677 100
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>	10 234 600
<b>TOTAL, TITRE I</b>	<b>44 307 900</b>
<b>TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>	
<b>A. Programmes</b>	
Grand programme I – Éducation <sup>2</sup>	108 468 300
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles <sup>3</sup>	56 274 300
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	29 196 900
Grand programme IV – Culture	51 382 600
Grand programme V – Communication et information	31 919 900
Institut de statistique de l'UNESCO	9 020 000
Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés	45 473 600
<b>Total, Titre II.A</b>	<b>331 735 600</b>
<b>B. Programme de participation</b>	18 800 000
<b>C. Services liés au programme</b>	
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 655 100
2. Programme de bourses	1 775 900
3. Information du public	13 813 500
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	5 927 300
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 871 300
6. Anticipation et prospective	1 355 300
<b>Total, Titre II.C</b>	<b>32 398 400</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>382 934 000</b>
<b>TITRE III – SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>	
<b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b> <i>(activités au Siège et coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>	24 178 800
<b>B. Relations extérieures et coopération</b>	19 564 500
<b>C. Gestion des ressources humaines</b>	33 506 500
<b>D. Administration</b>	110 776 500
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>188 026 300</b>
<b>TOTAL, TITRES I – III</b>	<b>615 268 200</b>
<b>Réserve pour les reclassements/promotions au mérite</b>	2 000 000
<b>TITRE IV – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>	13 731 800
<b>TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS</b>	<b>631 000 000</b>

<sup>1</sup> Les Titres I à IV sont calculés au taux de change constant de 0,869 euro pour un dollar des États-Unis

<sup>2</sup> Les crédits ouverts pour le grand programme I incluent

les allocations financières destinées aux Instituts de l'UNESCO pour l'éducation :

Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591 000
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPPE)	5 100 000
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (IUAV)	2 300 000
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100 000
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	2 000 000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200 000
<b>Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b>	<b>17 291 000</b>

<sup>3</sup> Les crédits ouverts pour le grand programme II incluent les allocations destinées aux Instituts de l'UNESCO pour la science :

Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	–
Centre international de physique théorique (CIPT)	1 015 000
<b>Total, Instituts de l'UNESCO pour la science</b>	<b>1 015 000</b>

## **Crédits additionnels**

- (b) Le Directeur général est autorisé à accepter et à ajouter aux crédits approuvés au paragraphe (a) ci-dessus des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier. Le Directeur général fournit par écrit aux membres du Conseil exécutif des informations à ce sujet à la session qui suit cette opération.

## **Engagements de dépenses**

- (c) Au cours de l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2009, il pourra être engagé des dépenses jusqu'à concurrence du total des crédits ouverts au paragraphe (a) ci-dessus, conformément aux résolutions de la Conférence générale et au Règlement financier de l'Organisation.

## **Virements de crédits**

- (d) Pour couvrir les augmentations des dépenses de personnel et les hausses des coûts des biens et services, le Directeur général est autorisé à opérer, avec l'approbation du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III du budget.
- (e) Le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 1 % des crédits initialement ouverts en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés. Dans les cas où les virements de crédits entre articles excèdent cette limite de 1 %, le Directeur général doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif.
- (f) Les crédits affectés à la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) et au Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial (WHC) ne peuvent faire l'objet d'aucune réduction par virement de crédits à d'autres titres du budget.

## **Effectifs**

- (g) Les postes établis par classe prévus pour l'exercice 2008-2009 sont récapitulés à l'annexe II du document 34 C/5. Le Directeur général soumettra au Conseil exécutif, pour approbation préalable, toute modification qu'il envisage d'apporter à cette annexe en ce qui concerne le nombre total des postes de la classe D-1 et de rang supérieur.
- (h) Conformément aux statuts et règlements particuliers régissant ces organismes, des postes peuvent être établis au Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE), à l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IPE), à l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (IUAV), à l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), à l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), à l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), à l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE) et au Centre international de physique théorique (CIPT). Ces postes ne sont pas inclus dans le tableau des postes établis de l'annexe II.

## **Contributions**

- (i) Les crédits ouverts au paragraphe (a) ci-dessus seront financés par des contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Le montant des contributions à recouvrer auprès des États membres s'élève en conséquence à 631 000 000 dollars.

## **Fluctuations monétaires**

- (j) Le montant des crédits approuvés au paragraphe (a) ci-dessus étant exprimé en dollars constants au taux de 0,869 euro pour un dollar des États-Unis, les dépenses engagées au titre de ces crédits seront également enregistrées sur la base de ce même taux constant. Les écarts entre les montants des dépenses de l'exercice financier en euros enregistrés aux taux de change opérationnels variables et les montants obtenus par application du taux constant seront comptabilisés sous forme de pertes ou de gains de change. De même, les contributions des États membres en euros seront comptabilisées au taux de change utilisé pour calculer le budget. Les écarts entre les montants des contributions en euros reçus pendant l'exercice financier et enregistrés aux taux de change opérationnels variables et les montants calculés sur la base du taux constant seront également comptabilisés sous forme de pertes ou de gains de change. Le solde net de tous les gains et pertes de change, y compris ceux mentionnés ci-dessus, subsistant au Fonds général à la fin de l'exercice biennal sera ajouté aux recettes diverses ou retranché de ces recettes, selon le cas.

## **B. Programmes extrabudgétaires**

- (k) Le Directeur général est autorisé à recevoir, en dehors des contributions mises en recouvrement auprès des États membres, des fonds destinés à l'exécution de programmes et de projets conformes aux objectifs, aux orientations et aux activités de l'Organisation et à engager des dépenses et effectuer des paiements pour de telles activités conformément aux règlements de l'Organisation et aux accords conclus avec les sources de financement.

# Titre I – Politique générale et Direction

## I.A – Organes directeurs

Chapitre 1 – Conférence générale

Chapitre 2 – Conseil exécutif

## I.B – Direction

Chapitre 3 – Direction générale

Chapitre 4 – Cabinet du Directeur général

Chapitre 5 – Évaluation et audit

Chapitre 6 – Normes internationales et affaires juridiques

Chapitre 7 – Programme de déontologie

## I.C – Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies

**Note :** *Le Titre I inclut un tableau résumant les données budgétaires concernant le scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version) ainsi que le corrigendum au projet de résolution figurant dans le 34 C/5, 2<sup>e</sup> version (Volume 1) et le résumé des incidences sur les programmes.*

# Titre I – Politique générale et Direction

## Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Personnel/Activités	34 C/5 Budget ordinaire		
	Scénario de 648,3M\$	Différence entre le scénario de 648,3M\$ et le scénario de 631M\$	Scénario de 631M\$
	\$	\$	\$
<b>A. Organes directeurs</b>			
<b>Chapitre 1 Conférence générale</b>			
Personnel	1 053 500	–	1 053 500
Activités	4 709 800	(249 900)	4 459 900
<b>Chapitre 2 Conseil exécutif</b>			
Personnel	1 717 900	–	1 717 900
Activités	6 544 900	(380 000)	6 164 900
<b>Total, Titre I.A</b>	<b>14 026 100</b>	<b>(629 900)</b>	<b>13 396 200</b>
<b>B. Direction</b>			
<b>Chapitre 3 Direction générale</b>			
Personnel	2 716 000	–	2 716 000
Activités	377 500	8 900	386 400
<b>Chapitre 4 Cabinet du Directeur général</b>			
Personnel	6 650 800	(144 000)	6 506 800
Activités	467 700	–	467 700
<b>Chapitre 5 Évaluation et audit</b>			
Personnel	5 014 900	–	5 014 900
Activités	1 447 000	(300 000)	1 147 000
<b>Chapitre 6 Normes internationales et affaires juridiques</b>			
Personnel	3 600 600	–	3 600 600
Activités	202 500	(64 800)	137 700
<b>Chapitre 7 Programme de déontologie</b>			
Personnel	513 100	–	513 100
Activités	223 100	(36 200)	186 900
<b>Total, Titre I.B</b>	<b>21 213 200</b>	<b>(536 100)</b>	<b>20 677 100</b>
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies (Activités)</b>	<b>10 234 600</b>	<b>–</b>	<b>10 234 600</b>
Total, Personnel	21 266 800	(144 000)	21 122 800
Total, Activités	24 207 100	(1 022 000)	23 185 100
<b>Total, Titre I</b>	<b>45 473 900</b>	<b>(1 166 000)</b>	<b>44 307 900</b>

## ■ Titre I – Politique générale et Direction

### Corrigendum au projet de résolution pour la Politique générale et la Direction

#### (34 C/5, 2<sup>e</sup> version – Volume 1)

Le paragraphe 00100 b) doit se lire comme suit :

**b) à allouer à cette fin un montant de 23 185 100 dollars pour les coûts d'activité et de 21 122 800 dollars pour les coûts de personnel.**

## ■ Résumé des incidences sur le programme

### Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

La réduction des ressources pour la Conférence générale et le Conseil exécutif retentira sur les services linguistiques et de documentation qui peuvent être fournis pendant les réunions, en particulier pour ce qui est du volume et de la distribution des documents. La légère augmentation des ressources de la Direction générale sera allouée aux voyages du personnel. Pour IOS, la diminution entraînerait une baisse du nombre et de la fréquence des évaluations/audits effectués pendant l'exercice biennal car le Service d'évaluation et d'audit serait privé des ressources destinées à recourir aux services de spécialistes pour pouvoir se rapprocher du niveau de couverture optimal en matière d'évaluation et d'audit, comme indiqué dans la stratégie d'évaluation de l'UNESCO et dans le modèle d'audit. Cette diminution des fonds aura pour conséquence que l'Office des normes internationales et des affaires juridiques aura moins de ressources pour s'acquitter de ses fonctions. En ce qui concerne le Programme de déontologie, il sera désormais entièrement financé par le budget ordinaire. La légère diminution des ressources sera absorbée par des baisses d'activité concernant principalement l'assistance temporaire et les services contractuels.



# Titre II – Programmes et Services liés au programme

## II.A – Programmes

- Grand programme I – Éducation
- Grand programme II – Sciences exactes et naturelles
- Grand programme III – Sciences sociales et humaines
- Grand programme IV – Culture
- Grand programme V – Communication et information
- Institut de statistique de l'UNESCO
- Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés

## II.B – Programme de participation

## II.C – Services liés au programme

- Chapitre 1 – Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique
- Chapitre 2 – Programme de bourses
- Chapitre 3 – Information du public
- Chapitre 4 – Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme
- Chapitre 5 – Élaboration du budget et suivi de son exécution
- Chapitre 6 – Anticipation et prospective

**Note :** *Chaque titre ou chapitre inclut un tableau résumant les données budgétaires concernant le scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version) ainsi qu'un corrigendum aux projets de résolution figurant dans le 34 C/5, 2<sup>e</sup> version (Volume 1) et un résumé des incidences sur les programmes.*

# Grand programme I


## Éducation

### Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Activités/personnel	34 C/5 Budget ordinaire		
	Scénario de 648,3M\$	Différence entre le scénario de 648,3M\$ et le scénario de 631M\$	Scénario de 631M\$
	\$	\$	\$
Activités	53 137 400	(2 375 500)	50 761 900
Personnel	58 719 900	(1 013 500)	57 706 400
<b>Total, Budget ordinaire, GP I</b>	<b>111 857 300</b>	<b>(3 389 000)</b>	<b>108 468 300</b>

Axe d'action	Scénario de 648,3M\$	Différence entre le scénario de 648,3M\$ et le scénario de 631M\$	Scénario de 631M\$
	\$	\$	\$
<b>Axe d'action 1</b> Leadership mondial de l'EPT, coordination des priorités du système des Nations Unies en matière d'éducation et mise en place de partenariats solides	5 930 800	(313 400)	<b>5 617 400</b>
<b>Axe d'action 2</b> Établissement de cadres et de réseaux mondiaux pour le développement des capacités de planification et de gestion des systèmes d'éducation	6 052 700	(658 500)	<b>5 394 200</b>
<b>Axe d'action 3</b> Promotion du dialogue sur les politiques, de la recherche et des normes	7 751 100	(431 900)	<b>7 319 200</b>
<b>Axe d'action 4</b> Développement des capacités et soutien technique à l'appui des efforts nationaux visant à la réalisation des objectifs de Dakar	16 111 800	(971 700)	<b>15 140 100</b>
<b>Instituts de l'UNESCO pour l'éducation<sup>(1)</sup></b>			
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591 000	–	<b>4 591 000</b>
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)	5 100 000	–	<b>5 100 000</b>
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (IUAV)	2 300 000	–	<b>2 300 000</b>
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100 000	–	<b>1 100 000</b>
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IRCA)	2 000 000	–	<b>2 000 000</b>
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200 000	–	<b>2 200 000</b>
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	17 291 000	–	<b>17 291 000</b>
<b>Total, Activités du budget ordinaire, GP I</b>	<b>53 137 400</b>	<b>(2 375 500)</b>	<b>50 761 900</b>

(1) Les montants pour les instituts pour l'éducation représentent les allocations financières au titre du budget ordinaire et pourraient être utilisés par la suite pour financer les activités et/ou le personnel.



## Corrigendum au projet de résolution pour le grand programme I – Éducation

### (34 C/5, 2<sup>e</sup> version – Volume 1)

Le paragraphe 01000 b) doit se lire comme suit :

**b) à allouer à cette fin un montant de 50 761 900 dollars pour les coûts d'activité et de 57 706 400 dollars pour les coûts de personnel.**

## ■ Résumé des incidences sur le programme

### Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Par rapport au scénario CRZ (648,3 millions de dollars), le grand programme I subira une réduction budgétaire de 3 % - toutefois, celle-ci n'aura pas de répercussions sur les instituts d'éducation de catégorie 1. Cette réduction aura des incidences sur l'exécution des programmes proposés sous chaque axe d'action et entraînera des ajustements dans la conduite et la portée de certaines activités, comme suit :

#### **Axe d'action 1 – Leadership mondial de l'EPT, coordination des priorités du système des Nations Unies en matière d'éducation et mise en place de partenariats solides**

En tant que coordonnatrice et organisation chef de file au niveau mondial pour l'EPT, la DNUA, la DEDD et EDUSIDA, l'UNESCO continuera de remplir ses engagements et obligations vis-à-vis de ses partenaires et des parties prenantes. La réduction des fonds entraînera une diminution du nombre de pays exerçant une influence sur les effets et la portée du Plan d'action global ainsi qu'une baisse de l'appui apporté aux projets pilotes relatifs à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud.

#### **Axe d'action 2 – Établissement de cadres et de réseaux mondiaux pour le développement des capacités de planification et de gestion des systèmes d'éducation**

Les activités proposées et les résultats escomptés au titre de cet axe d'action devront être revus à la baisse, notamment en réduisant le nombre de pays procédant à une expérience pilote sur les directives méthodologiques relatives au développement des capacités. Il s'ensuivra des restrictions en ce qui concerne les approches communes du développement des capacités de formulation et de planification des politiques éducatives et de suivi des systèmes d'éducation susceptibles d'être partagées par les parties prenantes à l'EPT et les partenaires de développement.

#### **Axe d'action 3 – Promotion du dialogue sur les politiques, de la recherche et des normes**

Il faudra réduire l'appui apporté à la convocation des grandes manifestations consacrées au dialogue sur les politiques, à savoir la Conférence internationale de l'éducation (CIE) et la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur +10, ainsi que le soutien fourni aux réseaux régionaux chargés du suivi des acquis de l'apprentissage.

**Axe d'action 4 – Développement des capacités et soutien technique à l'appui des efforts nationaux visant à la réalisation des objectifs de Dakar**

La réduction des fonds nuira à l'état de préparation de l'UNESCO ainsi qu'à sa capacité de répondre aux demandes d'assistance technique et de développement des capacités émanant des États membres en ce qui concerne un large éventail de domaines et de modalités relatifs à l'éducation.

# Grand programme II

## Sciences exactes et naturelles

Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Activités/personnel	34 C/5 Budget ordinaire		
	Scénario de 648,3M\$	Différence entre le scénario de 648,3M\$ et le scénario de 631M\$	Scénario de 631M\$
	\$	\$	\$
Activités	23 543 600	(2 686 000)	20 857 600
Personnel	35 146 100	270 600	35 416 700
<b>Total, Budget ordinaire, GP II</b>	<b>58 689 700</b>	<b>(2 415 400)</b>	<b>56 274 300</b>

Axe d'action	Scénario de 648,3M\$	Différence entre le scénario de 648,3M\$ et le scénario de 631M\$	Scénario de 631M\$
	\$	\$	\$
<b>Axe d'action 1</b> Dépendances à l'égard de l'eau : systèmes en situation de stress et réponses de la société	7 232 600	(248 800)	6 983 800
<b>Axe d'action 2</b> Réseaux d'élaboration des politiques, de recherche et d'éducation pour les sciences écologiques et les sciences de la terre	3 810 100	(464 700)	3 345 400
<b>Axe d'action 3</b> Océans et zones côtières : améliorer la gouvernance et encourager la coopération intergouvernementale à travers les sciences et les services océaniques	3 414 800	27 400	3 442 200
<b>Axe d'action 4</b> Sciences fondamentales, énergie et ingénierie : promouvoir les capacités, les connaissances et la sensibilisation du public en vue du développement	3 584 600	(555 000)	3 029 600
<b>Axe d'action 5</b> La politique de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) au service du développement durable	2 386 800	(522 300)	1 864 500
<b>Axe d'action 6</b> Science, savoir et éducation au service de la prévention, de la mitigation et de la préparation relatives aux catastrophes	1 660 400	(533 300)	1 127 100
<b>Axe d'action 7</b> Tsunamis et autres risques marins : préparation et mitigation	439 300	(389 300)	50 000
<b>Instituts de l'UNESCO pour les sciences</b>			
Le Centre international de physique théorique (CIPT) <sup>(1)</sup>	1 015 000	–	1 015 000
<b>Total, Activités du budget ordinaire, GP II</b>	<b>23 543 600</b>	<b>(2 686 000)</b>	<b>20 857 600</b>

(1) Le montant pour le CIPT représente l'allocation financière au titre du budget ordinaire et pourrait être utilisé par la suite pour financer des coûts d'activités et/ou de personnel.



## Corrigendum au projet de résolution pour le grand programme II – Sciences exactes et naturelles

### (34 C/5, 2<sup>e</sup> version – Volume 1)

Le paragraphe 02000 b) doit se lire comme suit :

**b) à allouer à cette fin un montant de 20 857 600 dollars pour les activités et de 35 416 700 dollars pour les coûts de personnel.**

## ■ Résumé des incidences sur le programme

### Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Par rapport au scénario CRZ (648,3 millions de dollars), le grand programme II subira une réduction budgétaire de 4,1 % – sans incidences toutefois pour le CIPT et l'UNESCO-IHE. Cette réduction aura des effets sur l'exécution des programmes proposés au titre de chaque axe d'action et entraînera des ajustements dans la conduite et la portée de certaines activités, comme indiqué ci-après :

#### **Axe d'action 1 – Dépendances à l'égard de l'eau : systèmes en situation de stress et réponses de la société**

Le programme d'éducation à l'eau douce aux fins du développement durable, initiative conjointe au titre du GP I et de l'UNESCO-IHE dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD), connaîtra une réduction, ce qui aura également une incidence sur la portée de la plate-forme intersectorielle relative à l'éducation au service du développement durable.

#### **Axe d'action 2 – Réseaux d'élaboration des politiques, de recherche et d'éducation pour les sciences écologiques et les sciences de la Terre**

Il y aura des incidences sur les activités ci-après dont il pourrait être nécessaire de réduire l'ampleur :

- Participation au Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) dans le cadre de la contribution de l'Organisation au suivi du changement climatique mondial ;
- Soutien aux efforts déployés pour intégrer la gestion et l'exploitation durables des ressources biologiques et minérales dans les plans et stratégies nationaux en vue de la réalisation des OMD, ainsi que des composantes scientifiques s'y rapportant dans les exercices communs de programmation par pays ;
- Dans le cadre de la collaboration en vue de la réalisation de l'objectif de la Convention sur la diversité biologique (CDB), les activités d'information destinées aux responsables des politiques sur les phénomènes d'extinction dans le passé ainsi que sur les questions de gouvernance de la biodiversité et de l'environnement mondial en rapport avec les traités relatifs à l'environnement ;
- Les manifestations liées à l'Année internationale de la planète Terre (2008) et à l'Année internationale de l'astronomie (2009) des Nations Unies.

**Axe d'action 3 – Océans et zones côtières : améliorer la gouvernance et encourager la coopération intergouvernementale à travers les sciences et les services océaniques**

Toutes les activités seront maintenues. Les activités de programme traitant des changements climatiques en Afrique seront consolidées, y compris celles menées au titre du Cadre d'action GOOS-Afrique en vue de renforcer les capacités locales en matière de suivi et d'évaluation des changements climatiques.

**Axe d'action 4 – Sciences fondamentales, énergie et ingénierie : promouvoir les capacités, les connaissances et la sensibilisation du public en vue du développement**

Un niveau de financement inférieur limitera la portée et le champ des activités de renforcement des capacités des États membres dans le domaine des sciences de l'ingénieur, de leurs applications et de l'innovation en la matière, ainsi que du programme sur la prospective et le transfert des connaissances.

**Axe d'action 5 – La politique de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) au service du développement durable**


Afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action consolidé pour la science et la technologie du NEPAD, le renforcement des capacités en Afrique sera intensifié (en ce qui concerne en particulier les politiques scientifiques et de l'enseignement scientifique et technologique, ainsi que la création d'un Campus virtuel africain). En revanche, la base de connaissances sur les ressources en eau ne sera pas développée davantage. En outre, le soutien aux États membres dans l'élaboration des politiques scientifiques et technologiques subira des restrictions qui affecteront en particulier l'élaboration de documents d'orientation et/ou de principes directeurs concernant la formulation de politiques de S-T nationales fondées sur des éléments factuels.

**Axe d'action 6 – Science, savoir et éducation au service de la mitigation et de la préparation relatives aux catastrophes**

La diminution des ressources aura des incidences négatives sur la mise au point de méthodes destinées à améliorer les stratégies de gestion des ressources en eau en vue d'atténuer les effets de la sécheresse. Les activités proposées au titre de cet axe d'action seront regroupées avec celles de l'axe d'action 7 afin de consolider l'action de l'UNESCO concernant l'appui aux États membres dans les domaines de la mitigation et de la préparation relatives aux catastrophes, ainsi que du renforcement des capacités en matière de réduction, de suivi et d'évaluation des risques.

**Axe d'action 7 – Tsunamis et autres risques marins : préparation et mitigation**

Toutes les activités envisagées au titre de cet axe d'action seront maintenues. Elles seront intégrées aux programmes initialement prévus pour l'axe d'action 6, qui visent à mettre au point des mesures concernant les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis et autres risques marins.



## **Corrigendum spécifique au projet de 34 C/5, 2<sup>e</sup> version, Volume 2**

### **Le Centre international de physique théorique (CIPT)**

La première phrase du paragraphe 02202 doit se lire comme suit :

« Le CIPT est une entité gérée conjointement par l'UNESCO et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et financée en grande partie par des ressources extrabudgétaires accordées notamment par l'Italie (pour une part estimée à 90 % du budget total) ».




# Grand programme III

## Sciences sociales et humaines

Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Activités/personnel	34 C/5 Budget ordinaire		
	Scénario de 648,3M\$	Différence entre le scénario de 648,3M\$ et le scénario de 631M\$	Scénario de 631M\$
	\$	\$	\$
Activités	10 540 800	(853 600)	9 687 200
Personnel	19 454 400	55 300	19 509 700
<b>Total, Budget ordinaire, GP III</b>	<b>29 995 200</b>	<b>(798 300)</b>	<b>29 196 900</b>

Axe d'action	Scénario de 648,3M\$	Différence entre le scénario de 648,3M\$ et le scénario de 631M\$	Scénario de 631M\$
	\$	\$	\$
<b>Axe d'action 1</b> Promotion de l'éthique des sciences et des technologies	1 198 200	(30 000)	1 168 200
<b>Axe d'action 2</b> Renforcement de l'action nationale et internationale dans le domaine de la bioéthique	1 809 700	(200 000)	1 609 700
<b>Axe d'action 3</b> Recherche orientée vers les sciences sociales et la formulation des politiques	2 682 900	(301 600)	2 381 300
<b>Axe d'action 4</b> Articulation entre la recherche en sciences sociales et la formulation de politiques et renforcement des systèmes nationaux de recherche	1 400 000	(101 900)	1 298 100
<b>Axe d'action 5</b> Sports et lutte contre le dopage	727 700	–	727 700
<b>Axe d'action 6</b> Philosophie et sciences humaines	1 600 000	(71 000)	1 529 000
<b>Axe d'action 7</b> Droits de l'homme et lutte contre la discrimination	1 122 300	(149 100)	973 200
<b>Total, Activités du budget ordinaire, GP III</b>	<b>10 540 800</b>	<b>(853 600)</b>	<b>9 687 200</b>



## **Corrigendum au projet de résolution pour le grand programme III – Sciences sociales et humaines**

### **(34 C/5, 2<sup>e</sup> version – Volume 1)**

Le paragraphe 03000 b) doit se lire comme suit :

**b) à allouer à cette fin un montant de 9 687 200 dollars pour les coûts d'activité et de 19 509 700 dollars pour les coûts de personnel.**

## **■ Résumé des incidences sur le programme**

### **Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)**

Par rapport au scénario CRZ (648,3 millions de dollars des États-Unis), le grand programme III subira une réduction budgétaire de 2,7 %. Cette diminution aura une incidence sur l'exécution des programmes proposés au titre de chaque axe d'action et nécessitera d'adapter la conduite et la portée de certaines activités, comme indiqué ci-après :

#### **Axe d'action 1 – Promotion de l'éthique des sciences et des technologies**

Les activités seront aménagées et combinées à d'autres activités proposées au titre de l'axe d'action 2, en vue de consolider l'action de sensibilisation à l'éthique des sciences et des technologies que mène l'UNESCO et son rôle de facilitateur de savoirs en la matière.

#### **Axe d'action 2 – Renforcement de l'action nationale et internationale dans le domaine de la bioéthique**

Les ressources disponibles au titre de cet axe d'action seront mises en commun avec celles de l'axe d'action 1 afin de permettre une action efficace dans le domaine de la bioéthique, au niveau tant national qu'international. Toutefois, la diminution des crédits nuira à la bonne mise en œuvre du Programme d'éducation à l'éthique, en ce qui concerne les programmes d'enseignement de la bioéthique et la base de données y afférente.

#### **Axe d'action 3 – Recherche orientée vers les sciences sociales et la formulation des politiques**

La réduction des ressources entravera la pleine mise en œuvre des diverses activités envisagées pour appuyer la recherche orientée vers les politiques dans le domaine de l'élimination de la pauvreté, des migrations, des questions urbaines, des jeunes et des femmes. En particulier, les projets pilotes prévus en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes devront se limiter à un plus petit nombre de pays.

#### **Axe d'action 4 – Articulation entre la recherche en sciences sociales et la formulation de politiques et renforcement des systèmes nationaux de recherche**

La portée des activités d'évaluation et de renforcement des capacités en ce qui concerne la formulation de politiques dans le domaine des sciences sociales et humaines sera réduite à un nombre plus restreint de pays.

**Axe d'action 6 – Philosophie et sciences humaines**

Les activités prévues au titre de cet axe d'action devront être revues à la baisse, ce qui aura pour conséquence de limiter l'ampleur et la portée de la contribution de l'UNESCO à la stimulation du débat philosophique et de la recherche sur la démocratie.

**Axe d'action 7 – Droits de l'homme et lutte contre la discrimination**

Comme pour l'axe d'action précédent, la réduction budgétaire limitera la capacité de l'UNESCO à mener, comme prévu, des projets de recherche sur les principaux obstacles et défis à la jouissance des droits de l'homme dans l'ensemble des quatre régions.


# Grand programme IV

## Culture

### Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Activités/personnel	34 C/5 Budget ordinaire		
	Scénario de 648,3M\$	Différence entre le scénario de 648,3M\$ et le scénario de 631M\$	Scénario de 631M\$
	\$	\$	\$
Activités	20 374 900	(3 154 000)	17 220 900
Personnel	34 187 000	(25 300)	34 161 700
<b>Total, Budget ordinaire, GP IV</b>	<b>54 561 900</b>	<b>(3 179 300)</b>	<b>51 382 600</b>

Axe d'action	Scénario de 648,3M\$	Différence entre le scénario de 648,3M\$ et le scénario de 631M\$	Scénario de 631M\$
	\$	\$	\$
<b>Axe d'action 1</b> Protection et conservation des biens culturels immobiliers et des biens naturels, en particulier par l'application effective de la Convention du patrimoine mondial	4 314 900	–	4 314 900
<b>Axe d'action 2</b> Sauvegarde du patrimoine vivant, en particulier par la promotion et la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	3 222 100	–	3 222 100
<b>Axe d'action 3</b> Renforcement de la protection des objets culturels, de la lutte contre leur trafic illicite et du développement des musées en tant que lieux d'accès à la connaissance	3 961 400	(1 029 000)	2 932 400
<b>Axe d'action 4</b> Protection et promotion de la diversité des expressions culturelles par la mise en œuvre de la Convention de 2005 et le développement des industries culturelles et créatives	3 300 800	–	3 300 800
<b>Axe d'action 5</b> Promotion de la compréhension et du développement du dialogue interculturel et de la paix	2 500 300	(950 000)	1 550 300
<b>Axe d'action 6</b> Intégration dans les politiques nationales des liens entre diversité culturelle, dialogue interculturel et développement durable	3 075 400	(1 175 000)	1 900 400
<b>Total, Activités du budget ordinaire, GP IV</b>	<b>20 374 900</b>	<b>(3 154 000)</b>	<b>17 220 900</b>



## Corrigendum au projet de résolution pour le grand programme IV – Culture

### (34 C/5, 2<sup>e</sup> version – Volume 1)

Le paragraphe 04000 b) doit se lire comme suit :

**b) à allouer à cette fin un montant de 17 220 900 dollars pour les coûts d'activités et de 34 161 700 dollars pour les coûts de personnel.**

## ■ Résumé des incidences sur le programme

### Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Par rapport au scénario CRZ (648,3 millions de dollars), le grand programme IV supportera une réduction budgétaire de 5,8 %. Cette modification aura des répercussions sur l'exécution des programmes proposés au titre de l'axe d'action 1 et entraînera des modifications dans la conduite et la portée de certaines activités au titre des axes d'action 3, 5 et 6 (concernant des programmes autres que les conventions de 1972, 2003 et 2005 pour lesquelles des ressources suffisantes ont été allouées afin de faire face aux dépenses incompressibles, conformément aux dispositions de la décision 175 EX/21), de la façon suivante :

#### **Axe d'action 1 – Protection et conservation des biens culturels immobiliers et des biens naturels, en particulier par l'application effective de la Convention du patrimoine mondial**

Il n'y aura aucune réduction des ressources pour le Centre du patrimoine mondial envisagées dans le scénario de 631 millions de dollars. La dotation en personnel du Centre du patrimoine mondial sera renforcée en application de la décision 31 COM 19 du Comité du patrimoine mondial.

#### **Axe d'action 3 – Renforcement de la protection des objets culturels, de la lutte contre leur trafic illicite et du développement des musées en tant que lieux d'accès à la connaissance**

La réduction entraînera l'arrêt des fonctions de conseil et d'assistance aux États membres pour la révision et/ou l'élaboration de lois visant à lutter contre le trafic illicite d'objets culturels et à assurer la protection du patrimoine culturel subaquatique, ainsi que des formations spécialisées correspondantes. Du fait des réductions des dépenses de personnel, le système de rotation du personnel prévu pour trois postes ne pourra être mis en œuvre, ce qui aura des répercussions sur les possibilités de renforcement des capacités ou de facilitation du transfert de connaissances dans ce domaine.

#### **Axe d'action 5 – Promotion de la compréhension et du développement du dialogue interculturel et de la paix**

La réduction entraînera l'arrêt de certaines activités en cours en matière de dialogue interculturel, en particulier celles qui concernent les peuples autochtones et le dialogue interreligieux. La coopération avec le Secrétariat de l'*Alliance des civilisations* sera renforcée, mais certaines activités innovantes visant à mettre en œuvre des recommandations du *Groupe de haut niveau pour l'Alliance des civilisations*, en particulier celles qui concernent les jeunes, les médias et la migration, devront être réduites. L'UNESCO ne sera pas non plus en mesure de lancer de nouvelles initiatives visant à promouvoir le dialogue interculturel au niveau régional.

**Axe d'action 6 – Intégration dans les politiques nationales des liens entre diversité culturelle, dialogue interculturel et développement durable**


La réduction limitera la capacité de l'UNESCO de promouvoir l'intégration d'éléments relatifs à la culture et au développement ainsi qu'à la diversité culturelle dans les stratégies et politiques nationales de développement et dans les exercices de programmation conjointe des Nations Unies au niveau des pays, en particulier dans les pays où l'UNESCO est non résidente. Les activités de formation visant à renforcer les capacités nationales devront également être réduites.

## Communication et information

Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Activités/personnel	34 C/5 Budget ordinaire		
	Scénario de 648,3M\$	Différence entre le scénario de 648,3M\$ et le scénario de 631M\$	Scénario de 631M\$
	\$	\$	\$
Activités	14 837 900	(2 155 000)	12 682 900
Personnel	18 949 900	287 100	19 237 000
<b>Total, Budget ordinaire, GP V</b>	<b>33 787 800</b>	<b>(1 867 900)</b>	<b>31 919 900</b>

Axe d'action		Scénario de 648,3M\$	Différence entre le scénario de 648,3M\$ et le scénario de 631M\$	Scénario de 631M\$
		\$	\$	\$
<b>Axe d'action 1</b>	Promouvoir un environnement favorable à la liberté d'expression et à la liberté d'information	2 540 400	(291 000)	2 249 400
<b>Axe d'action 2</b>	Favoriser l'accès universel à l'information	3 037 700	(263 900)	2 773 800
<b>Axe d'action 3</b>	Promouvoir le développement de médias libres, indépendants et pluralistes	3 037 700	(373 900)	2 663 800
<b>Axe d'action 4</b>	Renforcer le rôle de la communication et de l'information dans la promotion de la compréhension mutuelle, de la paix et de la réconciliation, en particulier dans les zones de conflit et de post-conflit	2 496 200	(471 000)	2 025 200
<b>Axe d'action 5</b>	Favoriser le développement des infrastructures	1 862 900	(365 100)	1 497 800
<b>Axe d'action 6</b>	Promouvoir la participation des populations au développement durable à travers les moyens de communication	1 863 000	(390 100)	1 472 900
<b>Total, Activités du budget ordinaire, GP V</b>		<b>14 837 900</b>	<b>(2 155 000)</b>	<b>12 682 900</b>



## Corrigendum au projet de résolution pour le grand programme V – Communication et information

### (34 C/5, 2<sup>e</sup> version – Volume 1)

Le paragraphe 05000 b) doit se lire comme suit :

**b) à allouer à cette fin un montant de 12 682 900 dollars pour les coûts d'activité et de 19 237 000 dollars pour les coûts de personnel.**

## ■ Résumé des incidences sur le programme

### Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Par rapport au scénario CRZ (648,3 millions de dollars), le grand programme V subira une réduction budgétaire de 5,5 %. Cette réduction se répercutera sur l'exécution des programmes proposés pour chaque axe d'action et entraînera des ajustements au niveau du déroulement et de la portée de certaines activités, comme suit :

#### **Axe d'action 1 – Promouvoir un environnement favorable à la liberté d'expression et à la liberté d'information**

La réduction des ressources empêchera de mener les activités d'amélioration des règles de responsabilité et de déontologie professionnelle des journalistes.

#### **Axe d'action 2 – Favoriser l'accès universel à l'information**

Du fait de la diminution des crédits, l'aide à la mise en place de cadres d'action nationaux et à l'établissement de normes internationales en vue d'accroître l'initiation aux médias sera apportée à un nombre plus limité de pays.

#### **Axe d'action 3 – Promouvoir le développement de médias libres, indépendants et pluralistes**

L'ampleur et la portée des programmes visant à renforcer les capacités des professionnels des médias dans les États membres seront réduites.

#### **Axe d'action 4 – Renforcer le rôle de la communication et de l'information dans la promotion de la compréhension mutuelle, de la paix et de la réconciliation, en particulier dans les zones de conflit et de post-conflit**

Les activités visant à établir des partenariats avec les organismes professionnels dans les situations de conflit, de post-conflit et de post-catastrophe seront moins étendues.

#### **Axe d'action 5 – Favoriser le développement des infrastructures**

La réduction des fonds alloués restreindra la portée du programme visant à favoriser l'utilisation des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage et comme outils de diffusion des connaissances scientifiques et de préservation de l'expression culturelle.



**Axe d'action 6 – Promouvoir la participation des populations au développement durable à travers les moyens de communication**

Avec un financement réduit, les activités destinées à renforcer la coopération entre les services nationaux de radiodiffusion et les établissements d'enseignement pour promouvoir les programmes d'apprentissage à distance seront menées dans un nombre plus restreint de pays.

# Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

## Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

	34 C/5 Budget ordinaire		
	Scénario de 648,3M\$	Différence entre le scénario de 648,3M\$ et le scénario de 631M\$	Scénario de 631M\$
	\$	\$	\$
Allocation financière	9 500 000	(480 000)	<b>9 020 000</b>

### Corrigendum au projet de résolution concernant l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

#### (34 C/5, 2<sup>e</sup> version – Volume 1)

Le paragraphe 06000 2. doit se lire comme suit :

**2. Autorise** le Directeur général à soutenir l'Institut de statistique de l'UNESCO en lui accordant une allocation financière d'un montant de 9 020 000 dollars ;

## ■ Résumé des incidences sur le programme

### Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Avec une réduction de 480 000 dollars par rapport au scénario de 648,3M\$, soit une diminution de 5,1 % des ressources financières allouées à l'ISU, l'Institut n'aura pas les moyens de maintenir intégralement sa présence sur le terrain. En conséquence, deux postes de conseillers régionaux risquent de devoir être supprimés, l'un en Amérique latine et l'autre en Afrique. Une telle baisse nuira également à la capacité de l'ISU d'appuyer le processus de réforme du Secteur de l'éducation de l'UNESCO.

# Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés

## Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Activités/personnel	34 C/5 Budget ordinaire		
	Scénario de 648,3M\$	Différence entre le scénario de 648,3M\$ et le scénario de 631M\$	Scénario de 631M\$
	\$	\$	\$
Personnel	45 473 600	–	45 473 600



### **Pas de modification**

au projet de résolution : Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés

(34 C/5, 2<sup>e</sup> version - Volume 1)

## II.B – Programme de participation

### Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Activités/personnel	34 C/5 Budget ordinaire		
	Scénario de 648,3M\$	Différence entre le scénario de 648,3M\$ et le scénario de 631M\$	Scénario de 631M\$
	\$	\$	\$
Activités	20 000 000	(1 200 000)	<b>18 800 000</b>

#### Corrigendum au projet de résolution pour le Programme de participation

##### (34 C/5, 2<sup>e</sup> version – Volume 1)

Le paragraphe 09000 b) doit se lire comme suit :

**b) à allouer à cette fin un montant de 18 800 000 dollars au titre des coûts directs de programme.**

### ■ Résumé des incidences sur le programme

#### Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)


Une réduction de 1 200 000 dollars par rapport au scénario de 648,3 millions de dollars se traduira par une diminution de 6 % des coûts directs de programme et une baisse proportionnelle de la participation de l'Organisation aux activités menées par des États membres ou des Membres associés, des territoires, organisations ou institutions.

## II.C – Services liés au programme

### Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Activités/personnel	34 C/5 Budget ordinaire		
	Scénario de 648,3M\$	Différence entre le scénario de 648,3M\$ et le scénario de 631M\$	Scénario de 631M\$
	\$	\$	\$
<b>Chapitre 1</b> Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique			
Personnel	3 552 100	–	3 552 100
Activités	1 093 000	10 000	1 103 000
<b>Total, Chapitre 1</b>	<b>4 645 100</b>	<b>10 000</b>	<b>4 655 100</b>
<b>Chapitre 2</b> Programme de bourses			
Personnel	639 200	–	639 200
Activités	1 231 700	(95 000)	1 136 700
<b>Total, Chapitre 2</b>	<b>1 870 900</b>	<b>(95 000)</b>	<b>1 775 900</b>
<b>Chapitre 3</b> Information du public			
Personnel	11 275 900	(28 200)	11 247 700
Activités	2 766 000	(200 200)	2 565 800
<b>Total, Chapitre 3</b>	<b>14 041 900</b>	<b>(228 400)</b>	<b>13 813 500</b>
<b>Chapitre 4</b> Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme			
Personnel	4 877 100	47 500	4 924 600
Activités	1 167 700	(165 000)	1 002 700
<b>Total, Chapitre 4</b>	<b>6 044 800</b>	<b>(117 500)</b>	<b>5 927 300</b>
<b>Chapitre 5</b> Élaboration du budget et suivi de son exécution			
Personnel	4 278 000	–	4 278 000
Activités	698 300	(105 000)	593 300
<b>Total, Chapitre 5</b>	<b>4 976 300</b>	<b>(105 000)</b>	<b>4 871 300</b>
<b>Chapitre 6</b> Anticipation et prospective			
Personnel	929 300	–	929 300
Activités	526 000	(100 000)	426 000
<b>Total, Chapitre 6</b>	<b>1 455 300</b>	<b>(100 000)</b>	<b>1 355 300</b>
Total, Personnel	25 551 600	19 300	25 570 900
Total, Activités	7 482 700	(655 200)	6 827 500
<b>Total, Titre II.C</b>	<b>33 034 300</b>	<b>(635 900)</b>	<b>32 398 400</b>

# Chapitre 1 – Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique



## Corrigendum au projet de résolution pour la coordination et le suivi de l'action en faveur de l'Afrique

(34 C/5, 2<sup>e</sup> version – Volume 1)

Le paragraphe 10100 b) doit se lire comme suit :


**b) à allouer à cette fin un montant de 1 103 000 dollars pour les coûts d'activité et de 3 552 100 dollars pour les coûts de personnel.**

### ■ Résumé des incidences sur le programme

#### Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Les ressources prévues pour ce chapitre sont maintenues au niveau envisagé dans le scénario CRZ et seront même légèrement augmentées afin de renforcer les capacités opérationnelles nécessaires pour mettre en œuvre la plate-forme intersectorielle sur la coordination de l'action en faveur de l'Afrique. Une attention particulière sera portée au renforcement des partenariats et à la coopération interinstitutions en ce qui concerne la mise en œuvre des décisions des Sommets de l'Union africaine de Khartoum (janvier 2006) et Addis-Abeba (janvier 2007) ainsi que des recommandations du Comité de l'UNESCO pour le NEPAD (juillet 2007) et du FOSRASUN.

# Chapitre 2 – Programme de bourses



## Corrigendum au projet de résolution pour le Programme de bourses

(34 C/5, 2<sup>e</sup> version – Volume 1)

Le paragraphe 10200 b) doit se lire comme suit :

**b) à allouer à cette fin un montant de 1 136 700 dollars pour les coûts d'activité et de 639 200 dollars pour les coûts de personnel.**

### ■ Résumé des incidences sur le programme

#### Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Une diminution de 95 000 dollars par rapport au scénario de 648,3M\$ entraînera une réduction de 7,7 % des fonds alloués aux bourses d'études et une légère baisse des coûts de fonctionnement.

## Chapitre 3 – Information du public



### Corrigendum au projet de résolution pour l'Information du public (34 C/5, 2<sup>e</sup> version – Volume 1)

Le paragraphe 10300 b) doit se lire comme suit :

**b) à allouer à cette fin un montant de 2 565 800 dollars pour les coûts d'activité et de 11 247 700 dollars pour les coûts de personnel.**

### ■ Résumé des incidences sur le programme

#### Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Le scénario de 631M\$ obligerait l'Organisation à réduire des activités d'information coûteuses, comme les programmes audiovisuels et les émissions diffusées sur le Web (transmission de programmes de télévision sur l'Internet).

## Chapitre 4 – Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme



### Corrigendum au projet de résolution pour la Planification stratégique et le suivi de l'exécution du programme

#### (34 C/5, 2<sup>e</sup> version – Volume 1)

Le paragraphe 10400 b) doit se lire comme suit :

**b) à allouer à cette fin un montant de 1 002 700 dollars pour les coûts d'activité et de 4 924 600 dollars pour les coûts de personnel.**

### ■ Résumé des incidences sur le programme

#### Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Il est proposé de reclasser de P-5 à D-1 le poste de Chef de la Section pour les femmes et l'égalité des genres (BSP/WGE). Cet ajustement reflète la priorité qu'il faut accorder aux activités relatives à l'égalité des genres dans le 34 C/4 et le 34 C/5 et correspond à la classe des postes comparables dans le système des Nations Unies.

Une réduction globale des fonds entraînera une diminution des ressources pour les voyages officiels des membres du personnel, les services contractuels, les dépenses générales de fonctionnement, les fournitures et accessoires et d'autres dépenses.

## Chapitre 5 – Élaboration du budget et suivi de son exécution

### Corrigendum au projet de résolution pour l'Élaboration du budget et le suivi de son exécution

(34 C/5, 2<sup>e</sup> version – Volume 1)

Le paragraphe 10500 b) doit se lire comme suit :

**b) à allouer à cette fin un montant de 593 300 dollars pour les coûts d'activité et de 4 278 000 dollars pour les coûts de personnel.**

### Résumé des incidences sur le programme

**Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)**

La diminution des ressources allouées aux activités obligera le Bureau à retarder le développement des outils d'analyse nécessaires pour suivre les coûts pertinents dans le cadre de la politique de recouvrement des coûts, ce qui aurait pu être utile pour le développement futur de la budgétisation axée sur les résultats.

## Chapitre 6 – Anticipation et prospective

### Corrigendum au projet de résolution pour l'Anticipation et la prospective

(34 C/5, 2<sup>e</sup> version – Volume 1)

Le paragraphe 10600 b) doit se lire comme suit :

**b) à allouer à cette fin un montant de 426 000 dollars au titre des coûts d'activité et de 929 300 dollars au titre des coûts de personnel.**

### Résumé des incidences sur le programme

**Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)**

Une réduction de 100 000 dollars entraînerait une baisse de 19 % des coûts d'activité, ce qui se traduirait par l'annulation d'une session des Dialogues du XXI<sup>e</sup> siècle.



# Titre III – Soutien de l'exécution du programme et administration

## III.A – Gestion et coordination des unités hors Siège

## III.B – Relations extérieures et coopération

## III.C – Gestion des ressources humaines

## III.D – Administration

Chapitre 1 – Coordination administrative, soutien et achats

Chapitre 2 – Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier

Chapitre 3 – Systèmes informatiques et télécommunications

Chapitre 4 – Conférences, langues et documents

Chapitre 5 – Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements

Chapitre 6 – Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège

**Note :** *Le Titre III inclut un tableau résumant les données budgétaires concernant le scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version) ainsi que les corrigendums aux projets de résolution figurant dans le 34 C/5, 2<sup>e</sup> version (Volume 1) et les résumés des incidences sur les programmes.*

# Titre III – Soutien de l'exécution du programme et administration

## Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Activités/personnel	34 C/5 Budget ordinaire		
	Scénario de 648,3M\$	Différence entre le scénario de 648,3M\$ et le scénario de 631M\$	Scénario de 631M\$
	\$	\$	\$
<b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b>			
Personnel	4 536 700	–	4 536 700
Activités	19 642 100	–	19 642 100
<b>Total, Titre III.A</b>	<b>24 178 800</b>	<b>–</b>	<b>24 178 800</b>
<b>B. Relations extérieures et coopération</b>			
Personnel	16 621 100	(187 200)	16 433 900
Activités	3 235 300	(104 700)	3 130 600
<b>Total, Titre III.B</b>	<b>19 856 400</b>	<b>(291 900)</b>	<b>19 564 500</b>
<b>C. Gestion des ressources humaines</b>			
Personnel	16 655 400	(102 200)	16 553 200
Activités	16 670 100	283 200	16 953 300
<b>Total, Titre III.C</b>	<b>33 325 500</b>	<b>181 000</b>	<b>33 506 500</b>
<b>D. Administration</b>			
<b>Chapitre 1</b>			
<b>Coordination administrative, soutien et achats</b>			
Personnel	6 077 600	(89 100)	5 988 500
Activités	302 500	–	302 500
<b>Chapitre 2</b>			
<b>Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier</b>			
Personnel	8 682 500	(552 900)	8 129 600
Activités	3 202 000	(288 000)	2 914 000
<b>Chapitre 3</b>			
<b>Systèmes informatiques et télécommunications</b>			
Personnel	13 076 600	(187 200)	12 889 400
Activités	9 584 500	(578 000)	9 006 500
<b>Chapitre 4</b>			
<b>Conférences, langues et documents</b>			
Personnel	21 974 400	(229 900)	21 744 500
Activités	2 852 800	–	2 852 800
<b>Chapitre 5</b>			
<b>Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements</b>			
Personnel	16 977 900	(187 200)	16 790 700
Activités	11 094 400	(136 400)	10 958 000
<b>Chapitre 6</b>			
<b>Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège</b>			
Activités	19 200 000	–	19 200 000
Total, Titre III.D – Personnel	66 789 000	(1 246 300)	65 542 700
Total, Titre III.D – Activités	46 236 200	(1 002 400)	45 233 800
Total, Titre III.D	<b>113 025 200</b>	<b>(2 248 700)</b>	<b>110 776 500</b>
<b>Total, Titre III</b>	<b>190 385 900</b>	<b>(2 359 600)</b>	<b>188 026 300</b>

## Titre III.A – Gestion et coordination des unités hors Siège



### **Aucune modification**

au projet de résolution pour la Gestion et la coordination des unités hors Siège

(34 C/5, 2<sup>e</sup> version – Volume 1)

## Titre III.B – Relations extérieures et coopération

### Corrigendum au projet de résolution pour les Relations extérieures et la coopération

(34 C/5, 2<sup>e</sup> version – Volume 1)

Le paragraphe 12000 2. doit se lire comme suit :

**2. à allouer à cette fin un montant de 3 130 600 dollars pour les coûts d'activité et de 16 433 900 dollars pour les coûts de personnel.**

### ■ Résumé des incidences sur le programme

#### Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Une réduction de 291 900 dollars par rapport au scénario de 648,3M\$ entraînerait une diminution globale du budget de 1,5 %, ce qui nuira à la réalisation, à un niveau approprié, des résultats escomptés pour toutes les activités d'ERC, y compris celles qui concernent les relations avec les commissions nationales ou les partenariats avec les clubs UNESCO, les parlementaires, le secteur privé et l'ensemble de la société civile, à un moment où le nombre de membres de l'UNESCO continue d'augmenter régulièrement et que se développe son action en direction de nouveaux partenariats.

## Titre III.C – Gestion des ressources humaines

### Corrigendum au projet de résolution pour la Gestion des ressources humaines

#### (34 C/5, 2<sup>e</sup> version – Volume 1)

Le paragraphe 13000 b) doit se lire comme suit :

**b) à allouer à cette fin un montant de 16 953 300 dollars pour les coûts d'activité et de 16 553 200 dollars pour les coûts de personnel.**

### ■ Résumé des incidences sur le programme

#### Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

HRM bénéficiera d'une augmentation globale de 181 000 dollars, imputable à une réduction moins importante des ressources allouées au budget de formation (réduction de 500 000 dollars seulement au lieu des 800 000 dollars prévus dans le scénario CRZ) et à plusieurs modifications dans les propositions concernant le personnel du Bureau. En outre, les frais de voyage pour les réunions interorganisations et le Fonds de pension seront réduits, il en est de même pour les services contractuels.

## Titre III.D – Administration



### Corrigendum au projet de résolution pour l'Administration

#### (34 C/5, 2<sup>e</sup> version – Volume 1)

Le paragraphe 14000 b) doit se lire comme suit :

**b) à allouer à cette fin un montant de 45 233 800 dollars pour les coûts d'activité et de 65 542 700 dollars pour les coûts de personnel.**

### ■ Résumé des incidences sur le programme

#### Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

La réduction de 1,25 million de dollars (soit 1,9 %) pour les coûts de personnel retentira sur :

- a. la décentralisation des services financiers à l'appui des opérations de l'UNESCO sur le terrain et du contrôle financier interne ;
- b. les liens entre le contrôle des achats et des dépenses ;
- c. les services d'indexation de l'information et de catalogage ;
- d. les gains éventuels sur l'entretien des locaux du Siège ;
- e. la qualité de la traduction espagnole ;
- f. le recours à l'assistance temporaire pour l'exécution de tâches permanentes.

La réduction d'un million de dollars (soit 3,2 % à l'exception du remboursement des prêts) pour les coûts d'activité retentira sur :

- a. les services financiers et les contrôles financiers internes ;
- b. l'investissement dans les outils de gestion à l'appui de la décentralisation ;
- c. les locaux du Siège et les conditions de travail du personnel et des délégations.

Les fonds prévus pour la mise en place des normes IPSAS seront accrus.



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

**General Conference**  
34th session, Paris 2007

**Conférence générale**  
34<sup>e</sup> session, Paris 2007

**Conferencia General**  
34<sup>a</sup> reunión, París 2007

**Генеральная конференция**  
34-я сессия, Париж 2007 г.

**المؤتمر العام**  
الدورة الرابعة والثلاثون، باريس ٢٠٠٧

**大会**  
第三十四届会议，巴黎，2007年

# 34 C

34 C/5 - 2<sup>e</sup> version Corr.2  
26 septembre 2007  
Original anglais

## PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2008-2009 34 C/5 2<sup>e</sup> VERSION - CORRIGENDUM

### CORRIGENDUM

Le présent document constitue un corrigendum au « 34 C/5 2<sup>e</sup> version Corrigendum ».

Comme suite à la décision du Conseil exécutif (176 EX/39), demandant instamment au Directeur général de « *renforcer le rôle des attachés d'administration et du Contrôleur financier, et clarifier l'autorité dont ils relèvent et leurs obligations redditionnelles de manière à assurer leur indépendance vis-à-vis de leurs supérieurs hiérarchiques dans l'exécution de leurs tâches en matière de contrôle financier interne* », et comme annoncé dans sa note DG/Note/07/31 du 7 août 2007, le Directeur général a décidé de conférer à la Division du Contrôleur financier (ADM/DCO) le statut de bureau indépendant relevant des services centraux de l'Organisation, sous le nom de Bureau du Contrôleur financier (BOC).

Afin de renforcer la fonction du Bureau du Contrôleur financier (BOC) relative à ses responsabilités en matière de contrôle interne, le Directeur général a décidé de créer un poste supplémentaire de rang P-3 dans l'Unité du contrôle de la qualité au sein de BOC. Le coût de la création de ce poste sera compensé par prélèvement des fonds nécessaires sur le budget des activités du Bureau. Ces décisions ayant été prises après la publication du « 34 C/5 2<sup>e</sup> version Corrigendum », une modification doit être apportée à la ventilation du budget de BOC entre dépenses de personnel et dépenses afférentes aux activités. Cette modification portera sur le tableau récapitulatif général présenté pour le budget du Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration, qui doit désormais se lire comme indiqué ci-dessous.

À ce stade, le « 34 C/5 2<sup>e</sup> version Corrigendum » présente BOC comme relevant d'ADM, à l'instar du 33 C/5 approuvé, la décision de séparer BOC d'ADM n'ayant été prise que tout dernièrement. Le document 34 C/5 approuvé qui sera publié après la Conférence générale présentera quant à lui BOC en tant que ligne de crédit indépendante relevant des services centraux.

## Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration

Scénario de 631M\$ par rapport au scénario de 648,3M\$ (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

Personnel/Activités	Budget ordinaire		
	Scénario 648,3M\$	Différence entre le scénario de 648,3M\$ et le scénario de 631M\$	Scénario 631M\$
	\$	\$	\$
<b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b>			
Personnel	4 536 700	-	4 536 700
Activités	19 642 100	-	19 642 100
<b>Total, Titre III.A</b>	<b>24 178 800</b>	<b>-</b>	<b>24 178 800</b>
<b>B. Relations extérieures et coopération</b>			
Personnel	16 621 100	(187 200)	16 433 900
Activités	3 235 300	(104 700)	3 130 600
<b>Total, Titre III.B</b>	<b>19 856 400</b>	<b>(291 900)</b>	<b>19 564 500</b>
<b>C. Gestion des ressources humaines</b>			
Personnel	16 655 400	(102 200)	16 553 200
Activités	16 670 100	283 200	16 953 300
<b>Total, Titre III.C</b>	<b>33 325 500</b>	<b>181 000</b>	<b>33 506 500</b>
<b>D. Administration</b>			
<b>Chapitre 1</b>			
<b>Coordination administrative, soutien et achats</b>			
Personnel	6 077 600	(89 100)	5 988 500
Activités	302 500	-	302 500
<b>Chapitre 2</b>			
<b>Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier</b>			
Personnel	8 682 500	(323 000)	8 359 500
Activités	3 202 000	(517 900)	2 684 100
<b>Chapitre 3</b>			
<b>Systèmes informatiques et télécommunications</b>			
Personnel	13 076 600	(187 200)	12 889 400
Activités	9 584 500	(578 000)	9 006 500
<b>Chapitre 4</b>			
<b>Conférences, langues et documents</b>			
Personnel	21 974 400	(229 900)	21 744 500
Activités	2 852 800	-	2 852 800
<b>Chapitre 5</b>			
<b>Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements</b>			
Personnel	16 977 900	(187 200)	16 790 700
Activités	11 094 400	(136 400)	10 958 000
<b>Chapitre 6</b>			
<b>Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège</b>			
Activités	19 200 000	-	19 200 000
Total, Titre III.D- Personnel	66 789 000	(1 016 400)	65 772 600
Total, Titre III.D- Activités	46 236 200	(1 232 300)	45 003 900
<b>Total, Titre III.D</b>	<b>113 025 200</b>	<b>(2 248 700)</b>	<b>110 776 500</b>
<b>Total, Titre III</b>	<b>190 385 900</b>	<b>(2 359 600)</b>	<b>188 026 300</b>